

## RAPPEL SUR LES CHEMINS

**Les beaux jours arrivent, les balades aussi !**

Sur notre commune, nous disposons de deux types de chemins :

- **Les chemins ruraux (communaux)** : ils sont la propriété de la commune. Ils desservent des propriétés privées, agricoles ou forestières. Ils peuvent être utilisés par tous les habitants du village.

- **Les chemins de l'association foncière (AF)**. L'AF date du remembrement, elle est composée de propriétaires et d'exploitants agricoles. Ces chemins leur sont réservés, notamment en véhicule. C'est pourquoi des panneaux « ayant droit » sont placés en début de chemin.

L'entretien de tous ces chemins est réalisé en partenariat entre la commune et l'AF. Les ressources financières proviennent pour la commune des taxes sur le foncier non bâti et pour l'AF des cotisations à l'hectare des propriétaires.

Ces différents chemins permettent des balades, chacun peut y circuler à pied, à vélo ou en voiture si besoin selon le type de chemin. Néanmoins, la priorité reste de desservir des propriétés privées agricoles et forestières. Les engins qui y circulent nécessitent prudence et attention. **A chaque utilisateur de s'adapter et d'être courtois. Chacun dispose du paysage. N'oublions pas que ceux qui y travaillent en sont les artisans au fil des saisons !**

## MARCHÉ AUX FLEURS

MARCHÉ AUX PLANTS  
FLEURS ET LÉGUMES  
3 et 4 mai de 8h à 17h  
Place de la Mairie  
LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT

Cette année encore La Chapelloise organise son marché aux fleurs **les 3 et 4 mai. C'est la 40ème édition !** C'est un évènement dont **les bénévoles aident à animer et fleurir le village ainsi qu'à participer au financement de projets.**

**Plus de 13000 plants sélectionnés et adaptés** à nos régions ; des couleurs à foison, des plantes coups de cœur, des variétés nouvelles ...

De **nombreux plants de légumes**, certains greffés et plus résistants aux maladies ... Mais aussi : **des plantes vivaces, des aromatiques, des petits fruits ...**

Une équipe de bénévoles sera sur place pour vous conseiller et vous aider à charger votre voiture.

**Si vous voulez aider, vous êtes les bienvenus !** Contacter vite l'association : [asschapelloise@aol.com](mailto:asschapelloise@aol.com)

**Et toujours (sur les fleurs) 1 plant gratuit pour 10 identiques achetés. Venez nombreux !!!**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

DATE	Heure	Manifestation	Association	Lieu
<b>MAI</b>				
3-4	8h-17h	Marché aux Fleurs	La Chapelloise	Place
8	16h30	Commémoration de l' Armistice		Angeot
<b>JUIN</b>				
14	18h30	Fête du village	Mairie & Associations	Stade

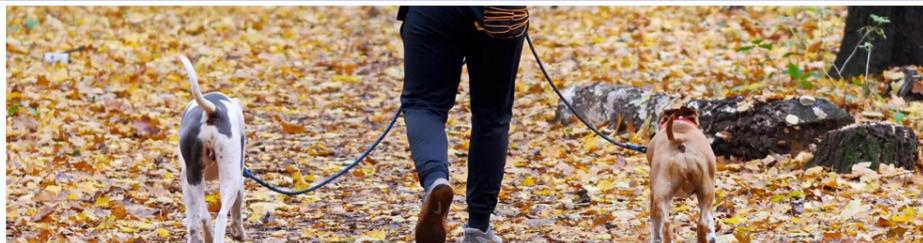
## BRUIT : RÈGLES À RESPECTER

**Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Nous vous remercions par avance de bien vouloir veiller au respect strict de ces horaires !**

## PROMENADES : CHIENS EN LAISSE



**À l'occasion d'une promenade en forêt**, détacher nos animaux de compagnie peut s'avérer tentant. **Mais ce petit geste en apparence anodin peut avoir un impact non négligeable sur la faune sauvage.** Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres. Au printemps, la réglementation se durcit : **du 15 avril au 30 juin de chaque année, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières.** **Sur la zone de loisirs**, un arrêté municipal de 2018 impose également de tenir vos chiens en laisse.

**Et partout, il est indispensable de ramasser les crottes !** Vous avez choisi d'avoir un chien, à vous de faire le nécessaire pour que le village reste agréable pour tous.

Numéro 122- Avril 2025

## Quoi de neuf ?

Mesdames, Messieurs,

**Une trentaine de personnes ont assisté le 23 janvier dernier à la réunion publique organisée par la Communauté de Communes dans le cadre de l'extension de la zone d'activité de la Brasserie.** Il m'est remonté que certains ont été déçus de cette réunion publique, que le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui ne donne pas satisfaction aux habitants et qu'il faut l'améliorer. Le conseil municipal souhaite aussi apporter des améliorations pour être certain que l'on puisse accueillir les entreprises dans les meilleures conditions possibles et que cette zone donne une image positive de notre territoire. Cette ZAC amènera des contraintes (bruit, circulation) pour les habitants. Il nous faut travailler à leur diminution pour qu'elles soient acceptables. Le conseil municipal a donc demandé une rencontre avec le président de la Communauté de Communes pour trouver des solutions, elle est programmée au mois de mai. **Une délibération a également été prise pour demander une meilleure prise en compte de l'avis des habitants.** Une page dédiée à ce projet a été créée sur notre site internet pour vous permettre d'être informé des avancées (onglet vie municipale). Elle sera régulièrement complétée avec les informations qui nous seront transmises. Pour ma part je suis favorable au développement économique et à l'extension de la zone d'activité de la Brasserie mais il ne faut surtout pas que ça devienne une friche et qu'elle se fasse contre l'avis des habitants.

Les beaux jours arrivent, et tout le monde en profite pour entretenir ses extérieurs mais je rappelle que pour le bien de tout le monde, **il vous est demandé de respecter les horaires pour faire du bruit**, ils sont rappelés dans le bulletin. **C'est une question de civisme tout comme la problématique récurrente des déjections canines !**

**Nous sommes en pleine période budgétaire.** Le budget de la CSBI (commission syndicale des biens indivis avec Petitefontaine) a été adopté lors de sa dernière séance. **Il a été décidé des travaux d'entretien mais aussi d'investissement.** Il est prévu le nettoyage des chéneaux de l'église et la peinture des portes. Au cimetière : traitement et peinture de la croix, réfection des allées qui n'ont pas encore été réalisées, création de parterre en remplacement des bacs à fleurs et mise en enrobé du parking et de l'avant du cimetière. En ce qui concerne la commune, nous vous présenterons le budget dès son approbation par le conseil municipal.

Bien cordialement à vous.  
**Votre Maire, Eric PARROT**

## MOUSTIQUE TIGRE

**Le moustique tigre est un insecte particulièrement invasif. Il se distingue de plusieurs manières :**  
 Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.  
 Il est silencieux : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.  
 Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustique, il mesure en moyenne 5 millimètres (soit environ la taille d'une fourmi).  
 Le moustique tigre est rayé noir et blanc. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

La femelle pond ses œufs sur les parois asséchées de petits récipients susceptibles de se remplir d'eau suite à un arrosage ou à des précipitations (soucoupes, vases, gouttières, avaloirs, vieux pneus...). Quand le niveau d'eau augmente et submerge les œufs, ceux-ci peuvent éclore et donner naissance à des larves, qui se transformeront par la suite en adultes.

**Sans eau, il n'y a pas d'éclosion des œufs, donc pas de nouvelle génération de moustiques !**



### JE COUVRE

de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau  
 Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



### JE VIDE

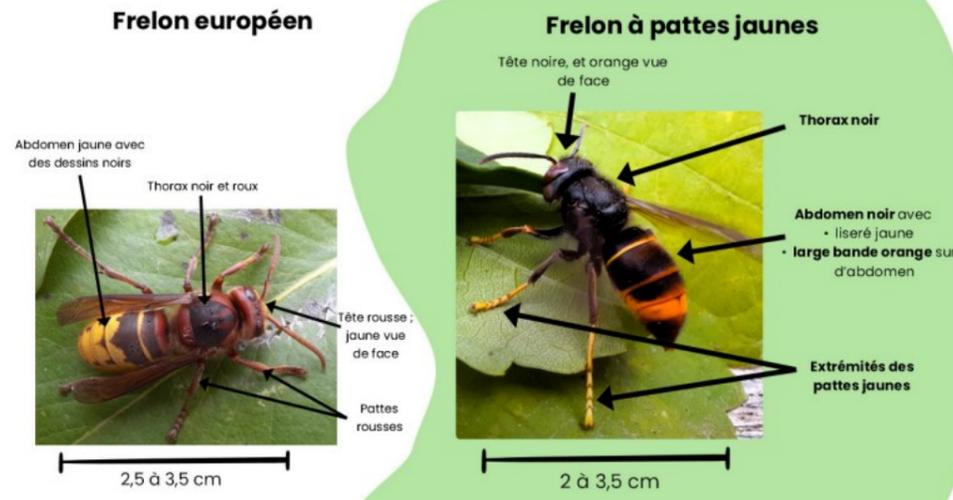
chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)  
 Coupelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pluviomètres...

**Tous acteurs !**

**Un moustique tigre vit dans les 150 m autour de son lieu de naissance ...**

**En se protégeant, on protège aussi ses voisins et inversement :-)**

## FRELON ASIATIQUE



**Introduite en France en 2004, cette espèce s'est acclimatée et menace la biodiversité et l'apiculture. Si vous découvrez des frelons asiatiques ou un nid :**

- ⇒ Ne jamais le détruire soi-même (même de petite taille)
- ⇒ Faire une déclaration en Mairie
- ⇒ Un référent prendra contact avec vous pour confirmer qu'il s'agit bien du frelon asiatique.
- ⇒ Un désinsectiseur référencé pourra intervenir

## CÉRÉMONIES DU 19 MARS / 8 MAI

**À la suite de la cérémonie du 19 mars 2025,** nous souhaitons réaffirmer l'importance du devoir de mémoire en particulier en hommage à Monsieur Laurent TOMAKI notre ancien pilier patriotique président de la FNACA du village que nous avons perdu en 2024. Monsieur Jean-Pierre BROGGI président de l'UNC Lachapelle sous Rougemont tient à remercier très chaleureusement tous les élus, maires, présidents, porte-drapeaux, membres d'associations patriotiques ainsi que chacun d'entre vous en fonction de vos grades et qualités. Vous avez toutes et tous contribué à la réussite de cette cérémonie.

Nous- avons conclu par un moment de convivialité à la mairie nous remercions sincèrement la participation des communes pour cet évènement.

**Nous vous donnons rendez-vous le 8 mai 2025 à 16H30 au monument aux morts d'ANGEOT.**



## AIDE AU PERMIS

**Soutenir la jeunesse, c'est investir dans l'avenir !** Fidèle à cette conviction, notre village met en place un dispositif d'aide financière pour le permis de conduire. Une initiative concrète qui permet aux jeunes Chapelons de 16 à 20 ans de franchir une étape importante vers l'autonomie et l'insertion professionnelle. C'est aussi une belle façon de valoriser l'engagement des jeunes dans la vie locale.

**Le Conseil Municipal a décidé de soutenir 7 jeunes pour l'année 2025 à hauteur de 500€ chacun** (versés à l'auto-école de son choix, obligatoirement située dans les départements 90 ou 68). En échange, chaque jeune se verra attribuer une zone du village pour laquelle il sera chargé de l'entretien d'espaces verts, de jardinières et de trottoirs (implication estimée : 60h sur 6 mois de mai à octobre).

**Date limite pour candidater en Mairie : 20 avril !**  
 Contactez-nous pour tous renseignements complémentaires.



## 14 JUIN : FÊTE DU VILLAGE

Nous vous donnons RDV pour notre traditionnelle fête du village le **samedi 14 juin à partir de 18h30** sur la zone de loisirs (stade)

Au programme :

- ⇒ **Repas** : la commune offrira les saucisses pour un grand barbecue convivial et principe de l'auberge espagnole pour les accompagnements (chaque participant amène quelque chose pour l'apéritif, une salade et une boisson à partager en fonction de ses possibilités).
- ⇒ **Soirée dansante** : DJ en cours d'identification

**Envie d'aider ?** A faire cuire, à installer, à ranger, à animer...contactez le secrétariat ! Merci d'avance :-)